territoire d'énergie
ARDÈCHE

TE07
BUREAU SYNDICAL

PROCES-VERBAL DU 29 OCTOBRE 2026

Le Jeudi 29 octobre 2026, à 9h30, s'est réuni à Privas, sous la Présidence de M. Patrick COUDENE, le Bureau Syndical de Territoire d'Energies Ardèche/TE07.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
René SABATIER (VP)	X			Dorian THOULOUZE(VP)	X		
Karine ACCASSAT(VP)	X			Thierry BRUYERE-ISNARD (VP)	X		
Jean Paul BULINGE (VP)	X			Norbert POYET (VP)	X		
Virginie BONNET FERRAND (VP)		X		Antoine ALBERTI (VP)	X		
Dominique BRESSO (VP)	X			Régis PONSICH ((VP)	X		
Edith MANTELIN(VP)	X			Norbert COLL	X		
Patrick MAISONNEUVE (VP)	X			Emma TALAGRAND		X	
Laetitia BOURJAT(VP)	X			Bruno TASSAN DIN	X		
Philippe FORTUNE	X			Laetitia SAVEL	X		
Patricia CURTIUS	X			Gérard AMBERT		X	
Serge BERTHON	X						

La réunion a été ouverte par M. Patrick COUDENE, qui a accueilli les membres du Bureau. Le Quorum a été atteint avec 19 membres présents.

Monsieur Dominique BRESSO a été désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour proposé est approuvé par les participants :

1. Situation budgétaire
2. Trésorerie

ADMINISTRATION GENERALE

3. Frais de déplacement du Président

ENERGIE

4. Subventions CCR
5. Subventions CEE

ELECTRIFICATION RURALE

6. MOT ER
7. Annulation pénalité CEGELEC
8. Subvention TELECOM

CONCESSION

9. Présentation *en séance par ENEDIS* du compte rendu d'activité 2025 pour le réseau public de distribution d'électricité

DIVERS

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Lors de la présentation du Bureau syndical du 29 octobre 2026, la situation budgétaire et la Trésorerie de Territoire d'Energie Ardèche ont été présentées au Bureau Syndical.

Notamment à travers les points ci-dessous :

a. La Trésorerie

b. La présentation des Restes à recouvrer

c. L'évolution des paiements 2025-2026

d. Focus Chiffres clés fonctionnement

e. Focus Chiffres clés investissement

3. Frais de déplacement du Président

Objet : : REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT - MANDAT SPECIAL

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 20 mai 2026 portant sur les indemnités de fonction et les frais de déplacement et précisant que pourront en outre être pris en charge les frais de mandats spéciaux ou de représentation, dans les conditions règlementaires en vigueur

Et que l'ensemble des délégués, à l'exception de ceux bénéficiant d'indemnités de fonction (Président et Vice-Présidents) sont dédommagés de leurs frais de déplacement pour les réunions du Comité syndical et du Bureau sur la base des tarifs kilométriques applicables aux fonctionnaires (+ frais éventuels de repas), ainsi que pour les frais de transport dans le cadre de missions à l'extérieur.

Situation

Dans le cadre du mandat accordé au Président pour représenter le syndicat dans les instances, il convient de prendre en charge les frais de transport et d'hébergement engagés à l'occasion :

- Participation à une réunion de Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes (TEARA) à Chambery (Savoie), le jeudi 12 Novembre 2026 (hôtel)
- Participation l'événement anniversaire de la marque Territoire d'énergie à Paris, le 15 décembre 2026 (déplacement et hôtel)

Le Bureau Syndical (le président ne prenant pas part au vote), approuve le remboursement des frais de déplacement de Monsieur Patrick COUDENE dans le cadre du mandat spécial ci-dessus détaillé.

4. Subvention CCR

Objet : SUBVENTION « CCR » PROGRAMME ADEME 2023 / 2027

Le Président rappelle aux membres du bureau syndical que Territoire d'Énergie Ardèche a candidaté auprès de l'ADEME pour gérer le Fonds Chaleur dans le cadre d'un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT). L'ADEME a confirmé par une convention de mandat datée du 30 mai 2024, qu'elle confie au syndicat la gestion et le paiement des dépenses liées à ce contrat.

Ce CCRT vise à accompagner 30 projets d'énergies renouvelables et de récupération, publics et privés, représentant une production totale estimée à 17 803 MWh, dont 6 projets hors biomasse. Le montant total délégué par l'ADEME à Territoire d'Énergie Ardèche est de 6 220 376 euros sur quatre ans, avec effet rétroactif au 7 novembre 2023. À ce jour, l'ADEME a notifié une subvention de 3 854 000 euros.

Le 1er octobre 2026, le neuvième comité d'engagement (troisième de l'année) a présenté des dossiers à l'ADEME, lesquels ont été validés pour un montant de subventions de 80 051,40 euros.

8 dossiers ont été examinés à cette occasion :

- 4 projets d'investissement d'une chaufferie bois (Département de l'Ardèche pour les centres des routes de St Cirgues en Montagnes et Ste Eulalie, Commune de St Andéol de Berg pour le logement les Pourrettes, Commune d'Empurany pour le restaurant) ;
- 1 projet d'investissement d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour la commune de Silhac ;
- 2 projets d'étude de faisabilité chaufferie bois (CCI de l'Ardèche pour le CFA de Lanas, Commune de Chalencon pour le gîte les Blés d'or) ;
- 1 test de pompage géothermie (SCCV RESIDENCE BIEN VIVRE ENSEMBLE pour une résidence Séniors à Andance).

La production d'énergie EnR&R attendue au titre de ce comité d'engagement est estimée à 134.11 MWh. En conséquence, le Président propose au bureau syndical d'attribuer les subventions telles que présentées dans l'extrait du procès-verbal du comité d'engagement du 1er octobre 2026, annexé au présent rapport, pour un montant total de 80 051.40 euros.

Après la prise en compte de ce comité d'engagement, le montant cumulé des subventions engagées s'élève à 2 971 367.98 euros, soit :

- 47.77 % du montant total délégué par l'ADEME ;
- 77.01 % du montant total notifié par l'ADEME.

Enfin, le Président a informé le bureau syndical que la quantité de production d'énergie engagée à l'issue de ce comité d'engagement atteint désormais 7 325 MWh, représentant 41.14 % de l'objectif global du CCRT.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions proposées aux bénéficiaires, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de 80 051.40 euros et d'autoriser le Président à signer les conventions d'attribution des subventions aux bénéficiaires concernés.

5. Subvention CEE

a/ Objet : SUBVENTION « CEE » PROGRAMME 2026

- Montant de l'enveloppe 2026 : **600 000,00 euros**
- Subvention déjà allouée : **519 223,69 euros**
- Reste à allouer : **80 775,31 euros**

Le président propose au bureau de statuer sur les demandes de subventions figurant dans les tableaux ci-annexés, pour les montants suivants :

	Montant Eligible	Subvention
Subvention classique	116 261.54 €	31 407.60 €

territoire d'énergie ARDÈCHE

CEE

BUREAU DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026

BP 2026 : 0 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	Montant Eligible HT	SUBVENTION
26-0025CEE	280 ST PAUL LE JEUNE	Installation d'une climatisation à l'école	10 279,38 €	5 139,69 €
26-0019CEE	332 VALVIGNERES	Installation d'un système de climatisation dans l'école communale	5 450,00 €	2 725,00 €
26-0010CEE	318 TAURIERS	Installation d'une climatisation	4 534,82 €	2 267,41 €
25-0076CEE	520 CdCommunes VAL'EYRIEUX	Rénovation de la médiathèque	89 446,34 €	18 000,00 €
25-0051CEE	162 MONTREAL	Pompe à chaleur Verdier	6 551,00 €	3 275,50 €
		TOTAUX H.T.	116 261,54 €	31 407,60 €

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité a décidé d'attribuer les subventions proposées aux collectivités concernées, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme 31 407.60 euros.

Le montant restant à allouer sur l'enveloppe 2026 est de **49 367.71 euros**

b/ Objet : VALORISATION « CEE » PROGRAMME 2026

Le président a proposé au bureau de statuer sur les demandes de valorisation figurant dans le tableau ci-annexé, pour les montants suivants :

	Valorisation
Attribution de valorisation sur dossiers subventionnés avec dépassement de 30 000 € d'éligibilité	45 177,27 €

territoire d'énergie ARDÈCHE

CEE

BUREAU DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026

Programme 2026

Attribution VALORISATIONS sur dossiers subventionnés avec dépassement de 30 000 € d'éligibilité

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	VALORISATION
24-0038CEE	349 LA VOULTE SUR RHONE	Changement chaudière Gymnase Pierre Leleu (P3P)	201,03 €
24-0024CEE	66 CHOMERAC	Rénovation de l'école maternelle tranche 1	4 771,18 €
24-0012CEE	141 LENTILLERES	Rénovation thermique et acoustique de la salle polyvalente (SDEA)	380,32 €
22-0127CEE	39 BOZAS	Rénovation de la mairie et aménagement de trois logements (AO113-114-115)	97,50 €
22-0089CEE	528 Communauté d'agglomération PRIVAS CENT	Aménagement plateau technique à La Voulte sur Rhône (AD184)	28 352,30 €
22-0045CEE	232 ST ETIENNE DE LUGDARES	Rénovation de l'école (AD22)	11 374,94 €
		TOTAUX H.T.	45 177,27 €

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité a décidé l'attribution de valorisation sur dossiers subventionnés avec dépassement de 30 000 € d'éligibilité pour 45 177,27 euros.

6. Maitrise d'ouvrage déléguée (coordination des travaux)

Objet : OPERATIONS SOUS MANDATS - MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LA COORDINATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT OU D'EXTENSION DE RESEAUX

Territoire d'Énergie Ardèche est maître d'ouvrage de travaux d'électrification et à ce titre réalise l'enfouissement ou l'extension des réseaux électriques, tout en s'efforçant de faciliter la coordination de ces actions avec celles d'enfouissement ou d'extension des réseaux d'éclairage public, ou de télécommunication.

Si la commune décide d'enfouir ou de réaliser une extension de ces réseaux en coordination avec les travaux du Territoire d'Énergie Ardèche sur le réseau public d'électricité, et que la commune n'a pas transféré la compétence éclairage public au Territoire d'Énergie Ardèche, alors elle en assure la maîtrise d'ouvrage et le Syndicat apporte, éventuellement, une aide financière.

Afin d'apporter une aide supplémentaire aux communes, Territoire d'Énergie Ardèche a introduit dans la dernière modification de ses statuts la possibilité d'exercer à la demande de ses adhérents la coordination de l'ensemble des travaux de dissimulation ou d'extension par transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage.

Territoire d'Énergie Ardèche propose aux communes une convention par laquelle elles confient au Territoire d'Énergie Ardèche pour une opération identifiée la réalisation des travaux d'éclairage public, lorsqu'elles ne lui ont pas transféré cette compétence, et/ou d'enfouissement des lignes téléphoniques ou d'extension du génie civil lié à ce réseau, en coordination avec les travaux d'électrification rurale.

Par délibération en date du 24 juin 2006, le bureau syndical a adopté un modèle de convention.

Le bureau syndical a décidé à l'unanimité d' le Président à signer les conventions de mandat avec les Collectivités qui auront délibéré en faveur du transfert temporaire au Territoire d'Énergie Ardèche de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations d'enfouissement ou d'extension de réseaux d'éclairage public (pour les communes n'ayant pas transféré cette compétence au Territoire d'Énergie Ardèche) et/ou de communication, en coordination avec les travaux d'électrification rurale, et dont la liste est ci-annexée.

territoire d'énergie ARDÈCHE

ÉLECTRIFICATION RURALE

BUREAU DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

Pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

DOSSIER	LOT	N°	COLLECTIVITÉ	TRAVAUX	TÉLECOM T.T.C
23/0090	1	10	ANNONAY	ENF - Ranchet et Boissy	30 935 €
26/0231	3	129	LAMASTRE	ENF - Avenue Docteur Elisée Charra - Poste ST CIERGE	25 616 €
26/0187	8	287	SAINT PONS	ENF - Rue du Regard à Route de Berzème + rue du Moulin - Poste ST PONS	63 288 €
				TOTAL T.T.C.	119 839 €

7. Annulation pénalité

Objet : Annulation d'une pénalité appliquée à l'entreprise CEGELEC suite à une erreur de saisie - accord cadre travaux Electrification rurale 2026-2030

Territoire d'Énergie Ardèche assure la maîtrise d'ouvrage de travaux d'aménagement et de modernisation des réseaux sur le territoire départemental.

Dans le cadre de l'exécution des opérations de travaux confiées aux entreprises prestataires, des contrôles administratifs et financiers sont effectués pour s'assurer du respect des clauses contractuelles et des délais d'exécution.

Territoire d'Énergie Ardèche a appliqué une pénalité de 1 365,16 € à l'entreprise CEGELEC dans le cadre de l'opération d'extension du réseau électrique sur la parcelle 530 à Issarlès (affaire 260073)

Après vérification, cette pénalité résulte d'une erreur de saisie administrative et comptable. L'entreprise ayant respecté l'ensemble de ses obligations contractuelles et les délais impartis, aucune pénalité n'était justifiée.

Le Bureau syndical a donc décidé à l'unanimité d'annuler la pénalité de 1 365,16 €, d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes, pièces comptables ou certificats administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération auprès du Comptable public. Il précise aussi que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

8. Subvention TELECOM

Objet SUBVENTION TELECOM PROGRAMME 2026/03

- Montant de l'enveloppe 2026 : **500 000,00 euros**
- Subvention déjà allouée : **100 753,00 euros**
- Reste à allouer : **399 247,00 euros**

territoire d'énergie ARDÈCHE

TELECOM

BUREAU DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026

BP 2026 : 500 000 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
2600007T	52 CHAMPIS	FT 25/0035 – ENF – Poste PSSA LA FAURIE	15 623,75 €	7 812,00 €
2600008T	52 CHAMPIS	FT 25/0036 - ENF – Poste MAZEL	5 323,97 €	2 662,00 €
TOTAUX H.T.			**20 947,72 €**	**10 474,00 €**

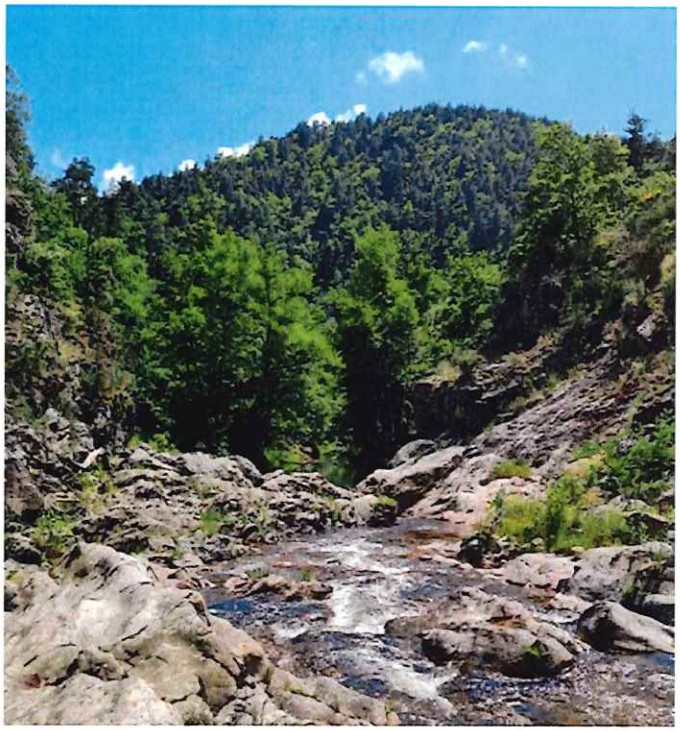
Le Bureau Syndical décide à l'unanimité l'attribution des subventions proposées aux collectivités concernées, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de :

- Subvention FT : 10 474,00 euros
- Reste à allouer : 388 773,00 euros

CONCESSION

9. Présentation ***en séance par ENEDIS*** du compte rendu d'activité 2025 pour le réseau public de distribution d'électricité

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2025



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDÈCHE

Enedis • Développement et exploitation du réseau public de distribution d'électricité

EDF • Fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

Le Président,
Patrick COUDENE

Territoire d'énergie Ardèche

Le Secrétaire de séance,
Dominique BRESSO

COMPTE RENDU D’ACTIVITÉ DE CONCESSION 2025



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D’ÉNERGIES DE L’ARDÈCHE

Enedis • Développement et exploitation du réseau public de distribution d’électricité

EDF • Fourniture d’électricité aux tarifs réglementés de vente

Faits marquants de l'année 2025

Clôture reconstruction neige le 27 mars 2025

Le 27 mars, à Châteauneuf-sur-Isère, s'est tenue la clôture du programme reconstruction suite à l'évènement « neige collante » de novembre 2019 en Drôme et Ardèche. Cet évènement a permis de remercier l'ensemble des parties prenantes et de valoriser la force du modèle concessif.

180 personnes étaient présentes pour célébrer la fin des travaux qui auront duré 5 ans, en présence de la présidente du Directoire d'Enedis, Marianne Laigneau, de la présidente du TE26 et du président du TE07, des communes concernées par les travaux, des représentants de l'Etat et des entreprises partenaires du projet.



Faits marquants de l'année 2025

Inauguration Pont du Pouzin

Ce chantier, en concertation avec le Département de l'Ardèche et la commune du Pouzin, a permis de déplacer 3 câbles électriques Haute Tension anciennement en encorbellement sous le pont du Pouzin, afin de les enfouir sous le Rhône grâce à un forage dirigé. Ce dispositif impressionnant renforcera la performance et la robustesse du réseau, assurera une meilleure résilience, pour une meilleure qualité d'alimentation électrique des clients.

Ce chantier d'envergure d'une durée de 8 mois, a débuté au mois d'août 2024 et s'est terminé fin mars 2025. L'objectif étant de renforcer la qualité de la distribution d'électricité en relocalisant le réseau, de manière à ce que les mouvements du pont n'affectent plus celui-ci.

Ce projet remarquable a été inauguré le 18 juin en présence de Monsieur AMRANE, Président du département de l'Ardèche, de Monsieur VIGNAL, maire de la commune du Pouzin, de Monsieur RICAUD, Territoire d'Energies Ardèche et de Madame DOPPEL, Directrice Territoriale d'Enedis ainsi que des représentants des entreprises For-Drill et Rampa Energies.



Faits marquants de l'année 2025



Partenariat école des réseaux pour la transition énergétique

Dans le cadre du dispositif des écoles des réseaux pour la transition énergétique créé le 20 mars 2023, un partenariat entre Enedis, des entreprises locales (Rampa énergies, Spie, Eiffage, Bouygues énergies et services) et le lycée Algoud-Laffemas à Valence a été signé le 8 octobre 2025.

Le lycée Algoud-Laffemas est ainsi le second établissement en Drôme à intégrer des cours sur le réseau électrique de distribution dans son bac professionnel des métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (dit Melec). Depuis la rentrée de septembre 2025, les élèves bénéficient de ce nouveau contenu et de 18 semaines de stage au sein des entreprises partenaires.

A travers ce nouveau partenariat, Enedis et les entreprises locales souhaitent former les électriciens de demain et ainsi anticiper les besoins massifs de recrutement pour accélérer la décarbonation de la France.

Faits marquants de l'année 2025

Enedis, en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), poursuit ses actions en faveur de la biodiversité.

En 2025, 244 protections avifaunes ont été posées sur le réseau haute tension de 3 communes : Rosières (07), Saint-Remèze (07) et Montréal-les-Sources (26)

Ces protections avifaunes permettent de diminuer le risque électrique grâce à la pose de dispositifs anti-électrocution qui maintiennent les oiseaux éloignés du matériel électrique ou les dissuadent de se poser sur nos ouvrages sensibles tels que les Interrupteurs Aériens à Commande Manuelle (IACM), les supports ou les armements.

Ces dispositifs améliorent la visibilité des lignes et réduisent ainsi le risque de percussion en vol. Les oiseaux les voient de loin réduisant ainsi le risque de collision de 65 à 95 %.



Faits marquants de l'année 2025

Chantier bas carbone

Les chantiers dits « bas carbone » ont toute leur place dans le territoire drômois/ardéchois, et notamment dans les villages parfois isolés et loin de la première carrière. Le fait de réutiliser les déblais permet de diminuer significativement les transports de poids lourds et les extractions dans les carrières. Sur place grâce à un godet fixé à la pelleteuse, l'entreprise prestataire crible et trie les déblais avec finesse permettant de respecter la granulométrie des particules constituant les couches du futur remblai.

Les terres sont analysées et comptabilisées pour enrichir l'expérimentation. On estime sur chantier, une réutilisation des terres à 90%.

En Ardèche, 14 chantiers bas carbone ont eu lieu en 2025 sur les communes d'Annonay, Labeaume, Largentière, Saint-Georges-les-bains, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Péray, Saint-Symphorien-de-Mahun, Saint-Thomé, Rosières et Ucel.

5 réunions de personnel de mairie et d'élus, à la maille EPCI, ont eu lieu sur le territoire de Drôme et Ardèche.

A Baix le 20 mars, à Saint-Jean-En-Royans le 15 avril, à Saillans le 20 mai, à Saint-Vallier le 25 juin et à Etoile-sur-Rhône le 18 septembre.

Au total, 65 communes de Drôme et Ardèche et 103 élus et personnels de mairie ont participé à ces 5 réunions.

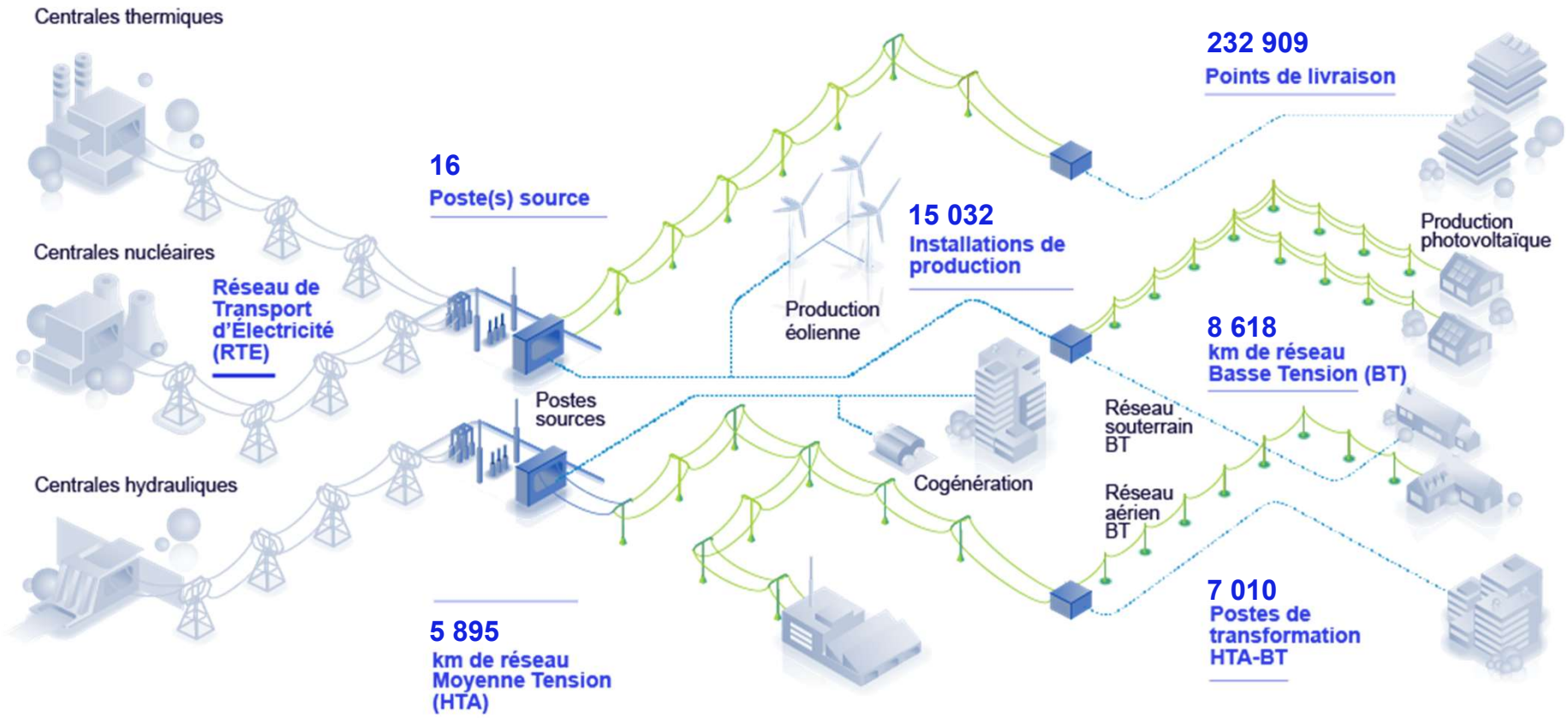
Sont abordés des thèmes tels que le raccordement, la sécurité des tiers, le portail collectivités locales mis à disposition des élus et tout autre sujet pouvant impacter l'activité des communes. Ces réunions, réalisées à la maille d'une ou plusieurs intercommunalités, ont pour objectif d'accompagner les participants dans leur mission d'information des citoyens sur des thématiques en lien avec les services d'Enedis.

Les chiffres clés de la concession



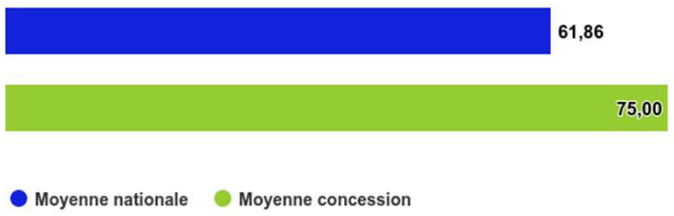
Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

Le réseau public de distribution d'électricité : chiffres clés



Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

Durée moyenne de coupure des clients BT, hors événements exceptionnels et hors incidents RTE *(en mn)*



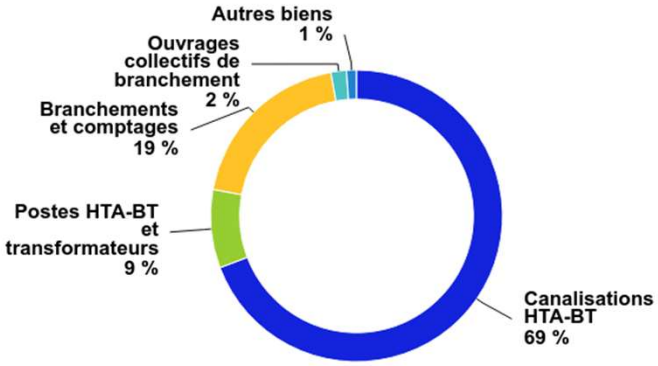
Investissements Enedis sur la concession *(k€)*



Répartition des raccordements d'installations de production neuves réalisés



Répartition de la valeur nette comptable des ouvrages



Répartition des raccordements d'installations de consommation neuves réalisés



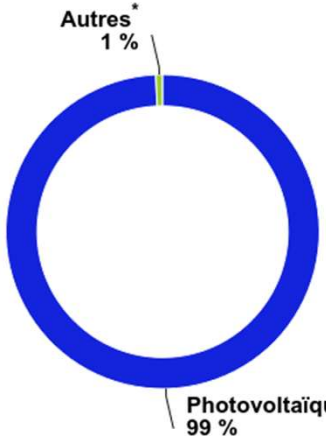
Installations de production

Installations de production (Concession)

	2024			2025		
	Nombre	**Puissance installée***	**Quantité d'énergie produite****	**Nombre**	**Puissance installée***	**Quantité d'énergie produite****
Photovoltaïque	12 659	198 947	**199 140 958**	14 928	225 116	**223 913 282**
Éolien	20	131 150	**266 434 672**	20	131 150	**262 963 521**
Hydraulique	77	40 276	**120 068 155**	78	38 922	**98 391 503**
Autres	7	9 523	**4 269 477**	6	9 523	**2 090 939**
Total	**12 763**	**379 896**	**589 913 262**	**15 032**	**404 711**	**587 359 245**

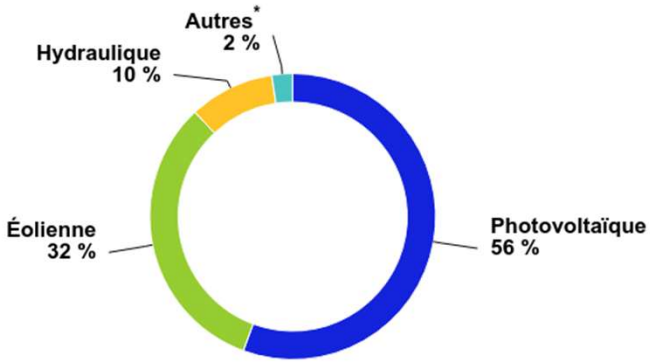
* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA. ** En kWh.
Les autoconsommateurs totaux (producteurs qui n'injectent pas sur le RPD) sont considérés comme producteurs actifs. Avant 2024, la puissance de raccordement en injection (puissance d'injection que le producteur s'engage à ne pas dépasser) était prise en référence pour les producteurs en vente totale et revente du surplus. À compter de 2024, c'est la puissance installée qui est prise en référence pour tous. Cela permet une comptabilisation homogène des puissances sans distinction des modalités d'injection.

Répartition du nombre de producteurs



* Producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse.

Répartition de la puissance des producteurs



* Cogénération, biomasse…

Les clients consommateurs

Total des clients (Concession)

	2024	2025	Variation *(en %)*
Nombre de clients	231 008	**232 909**	**0,8 %**
Énergie acheminée *(en kWh)*	1 776 939 419	**1 829 315 434**	**2,9 %**
Acheminement facturé* *(en €)*	85 653 043	**98 095 506**	**14,5 %**

Total des clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA (Concession)

	2024	2025	Variation *(en %)*
Nombre de clients	228 386	**230 284**	**0,8 %**
Énergie acheminée *(en kWh)*	1 084 915 549	**1 114 881 709**	**2,8 %**
Acheminement facturé* *(en €)*	64 340 642	**73 676 665**	**14,5 %**

Total des clients BT dont la puissance souscrite est > 36 kVA (Concession)

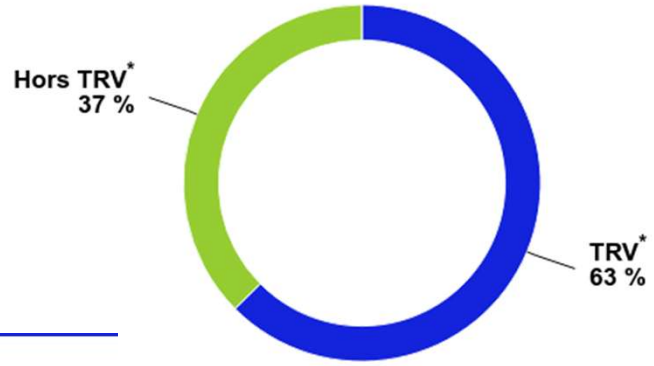
	2024	2025	Variation *(en %)*
Nombre de clients	2 039	**2 046**	**0,3 %**
Énergie acheminée *(en kWh)*	187 495 159	**189 266 585**	**0,9 %**
Acheminement facturé* *(en €)*	9 877 796	**11 106 914**	**12,4 %**

Total des clients HTA (Concession)

	2024	2025	Variation *(en %)*
Nombre de clients	583	**579**	**-0,7 %**
Énergie acheminée *(en kWh)*	504 528 711	**525 167 140**	**4,1 %**
Acheminement facturé* *(en €)*	11 434 605	**13 311 927**	**16,4 %**

* Hors acheminement en compteurs

Répartition du nombre de consommateurs



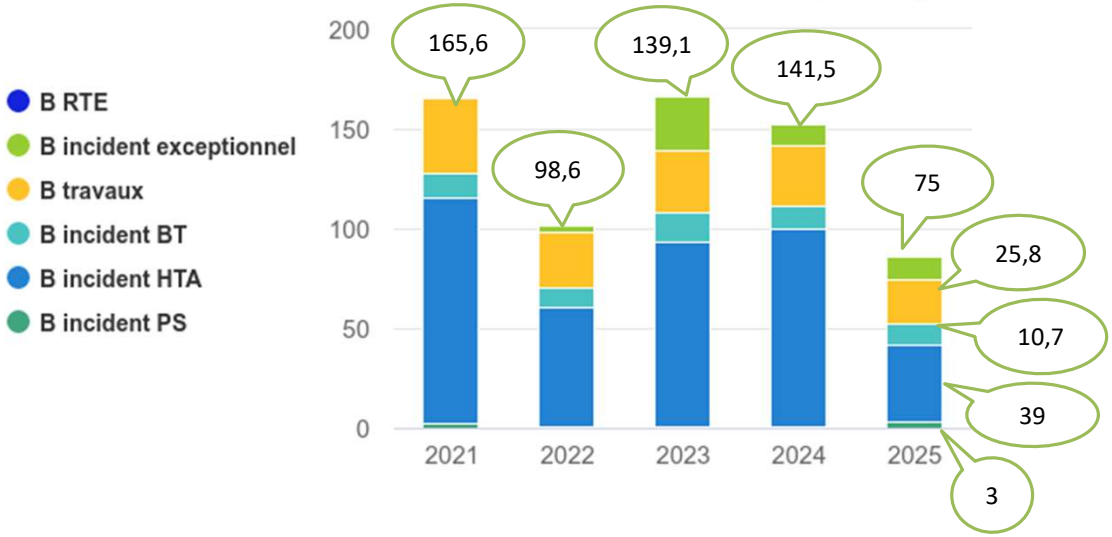
* Tarifs réglementés de vente

La qualité de fourniture et les investissements Enedis

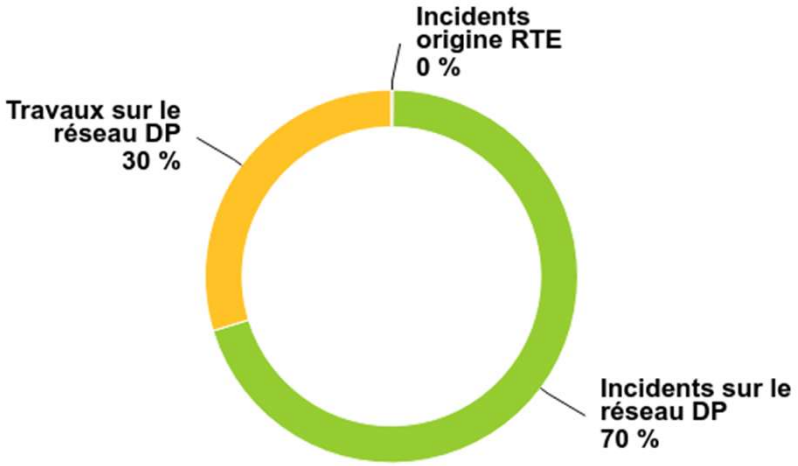


Evolution du critère B

Évolution du critère B au cours des 5 dernières années (*en min*)



Répartition de la durée des coupures par origine *(hors incidents exceptionnels)*



Le critère B enregistre une amélioration très significative, avec une réduction du délai moyen de 152.8 à 85.9 minutes. Cette évolution témoigne d'une progression notable de la performance et de l'efficacité des actions menées.

Cette lecture doit toutefois être appréhendée avec prudence et humilité, dans la mesure où l'année 2025 a été relativement clémente, marquée par une faible occurrence d'événements climatiques intenses et une fréquence modérée de journées à incidents multiples. Ce contexte favorable a contribué, pour partie, au niveau de performance observé.

Décret Qualité

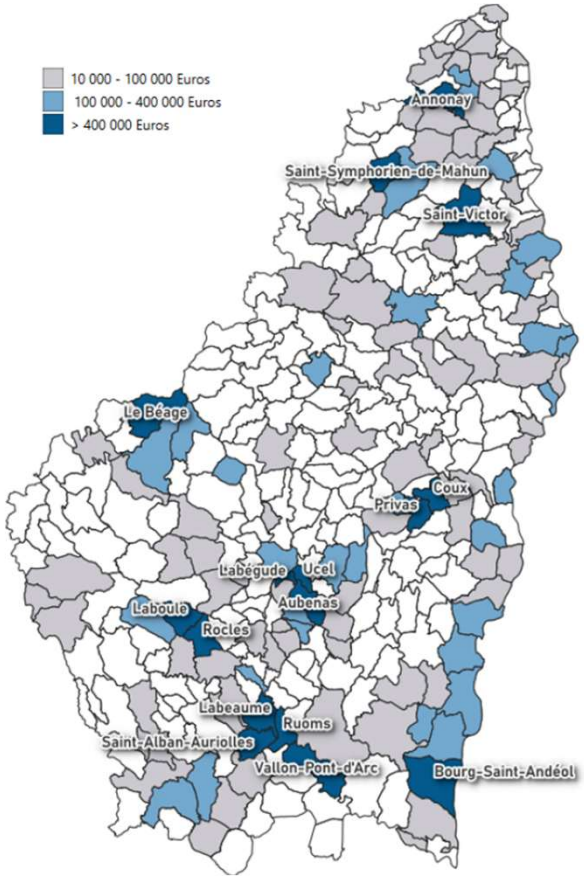
Clients BT mal alimentés (Concession)

	2024	2025	Variation *(en %)*
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	1 368	**168**	**-87,7 %**
Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession *(en %)*	0,6 %	**0,1 %**	**-87,8 %**

Nombre de clients BT (Concession)

	2024	2025	Variation *(en %)*
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	1 444	**370**	**-74,4 %**
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	26 281	**14 342**	**-45,4 %**

Les investissements sur la concession



Investissements Enedis *(en k€)* (Concession)

	2024	2025
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs*	14 793	**16 946**
Dont raccordement des consommateurs HTA	314	**104**
Dont raccordement des consommateurs BT	9 808	**9 275**
Dont raccordement des producteurs HTA	36	**225**
Dont raccordement des producteurs BT	2 458	**4 711**
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	24 237	**20 840**
II.1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau	19 548	**14 951**
Dont renforcement des réseaux BT	413	**302**
Dont renforcement des réseaux HTA	1	**743**
Dont actions visant à améliorer la résilience des réseaux et des postes (capacité des territoires à limiter l'effet des catastrophes et à retrouver un fonctionnement normal rapidement)	10 646	**7 066**
Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (hors programmes de prolongation de durée de vie)	7 248	**4 718**
Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (programmes de prolongation de durée de vie)	648	**1 588**
Dont moyens d'exploitation	557	**535**
Dont smart grids	35	**0**
*Dont compteurs communicants***	0	**-**
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	4 689	**5 889**
Dont intégration d'ouvrages dans l'environnement	450	**480**
Dont sécurité et obligations réglementaires	2 234	**2 942**
Dont modification d'ouvrages à la demande de tiers	2 005	**2 467**
III. Investissements de logistique	93	**71**
IV. Autres investissements	0	**0**
Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV)	39 123	**37 858**
Dont total des investissements concernant les postes sources	1 532	**782**
Dont création de capacités d'accueil des ENR dans les postes sources	12	**112**

* Concernant le total des investissements liés aux raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, certaines finalités de raccordement telles que le raccordement des ZAC, les achats de transformateurs HTA/BT, les compteurs communicants Linky™, etc., ne peuvent pas être attribuées exclusivement à l'une des quatre sous-catégories de raccordement figurant dans ce tableau. Ainsi, les dépenses engagées sur ces finalités sont bien prises en compte dans le total des investissements de raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, mais ne sont pas ventilées dans une de ces quatre sous-catégories.

** À noter qu'en raison de la fin du déploiement en masse des compteurs communicants Linky™, les dépenses liées à ces compteurs ne sont plus isolées dans la catégorie spécifique « Dont compteurs communicants » depuis 2023 et dès lors comptabilisées dans la catégorie « Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs ».

Clients : La satisfaction, les réclamations, Linky



Accessibilité de l'accueil

Accessibilité de l'accueil hors dépannage *(en %)* (Direction régionale)

	2024	2025
Services Client C5-P4	88,1 %	**90,7 %**
Services Raccordement tous segments	93,6 %	**92,4 %**
Dont Raccordements Producteurs P4	91,7 %	**93,6 %**

Accessibilité des Accueils Dépannage Électricité

	Département		National	
	2024	**2025**	**2024**	**2025**
Taux d'accessibilité de l'Accueil Dépannage Électricité* *(en %)*	74,6 %	**79,3 %**	73,8 %	**79,4 %**
Nombre d'appels reçus par l'Accueil Dépannage Électricité*	15 655	**13 099**	2 117 036	**1 922 225**
Nombre d'appels donnant effectivement lieu à un dépannage	7 121	**6 252**	773 273	**751 717**

* Ces résultats concernent les appels reçus des clients raccordés en BT ≤ 36 kVA.

Les réclamations

Réponse aux réclamations (Concession)

	2024 *(%)*	2025 *(%)*	2025 *(Numérateur)*	2025 *(Dénominateur)*
Taux de réponse sous 15 jours	98,4 %	**98,4 %**	**1 584**	**1 610**

Répartition des réclamations par type (Concession)

	2024 *(%)*	2025 *(%)*	2025
Raccordements	8,4 %	**7,3 %**	**113**
Relève et facturation	49,7 %	**50,8 %**	**783**
Accueil	2,3 %	**1,2 %**	**18**
Interventions techniques	17,4 %	**17,4 %**	**269**
Qualité de la fourniture	22,2 %	**23,3 %**	**359**
Total	**100,0 %**	**100,0 %**	**1 542**

Linky

Compteurs Linky™ (Concession)

	2025
Taux de PDL* équipés d'un compteur Linky™	94,4 %
Nombre de PDL* équipés d'un compteur Linky™	226 632
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™	225 725
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™ associés à un compte client**	15 288

* PDL : Point de livraison.
** Cumul de PDL résidentiels et professionnels en soutirage (C5 Particuliers et Professionnels) et en injection (P4 Particuliers et Professionnels) ouverts à tous les services Linky™ et qui sont associés à un compte client permettant ainsi la visualisation des données de consommation et/ou de production.

Satisfaction client

Indicateurs de satisfaction *(en %)*

	Résultat national 2025	Maille	Résultat local 2025
Clients « Particuliers »	91,4 %	**Concession**	**91,1 %**
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	89,3 %	**Concession**	**93,0 %**
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	91,8 %	**Concession**	**88,7 %**

Indicateurs de satisfaction : raccordements *(en %)*

	Résultat national 2025	Maille	Résultat local 2025
Clients « Particuliers »	82,7 %	**Concession**	**83,6 %**
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	87,9 %	**Concession**	**82,1 %**
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	87,5 %	**Concession**	**93,1 %**

Indicateurs de satisfaction : qualité de fourniture *(en %)*

	Satisfaction maille nationale 2025	Satisfaction maille DR 2025
Clients « Particuliers »	92,2 %	**98,6 %**
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	94,3 %	**94,7 %**
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	92,8 %	**98,0 %**

Le patrimoine, les flux financiers et la comptabilité



PATRIMOINE CONCEDE

Les produits d'exploitation à la maille de la concession

Localisés à + de 90%

	Cf. Note	2024	2025	
Chiffre d'affaires		95 036	**105 149**	
Recettes d'acheminement	1	87 530	**97 723**	11,6%
Dont clients HTA		11 483	**13 169**	
Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA		64 604	**73 240**	
Dont clients BT ayant une puissance souscrite > 36 kVA		10 009	**11 286**	
Dont autres		1 435	**28**	
Recettes de raccordements et prestations		5 591	**5 679**	1,6%
Dont raccordements	2	5 078	**5 077**	
Dont prestations	3	513	**602**	
Autres recettes	4	1 915	**1 747**	
Autres produits		19 288	**20 800**	
Production stockée et immobilisée	5	14 251	**15 714**	10,3%
Reprises sur amortissements et provisions	6	4 266	**4 459**	
Reprises sur amortissements		192	**169**	
Dont reprises d'amortissements de financements du concédant		192	**169**	
Dont autres types de reprises		0	**0**	
Reprises sur provisions		4 073	**4 290**	
Dont reprises de provisions pour renouvellement		336	**225**	
Dont reprises d'autres catégories de provisions		3 737	**4 065**	
Autres produits divers	7	771	**627**	
Total des produits		**114 324**	**125 949**	10%

Faits marquants 2025

Recette d'acheminement : le chiffre d'affaires acheminement 2025 est marqué par une évolution significative du tarif d'utilisation des réseaux, porté principalement par plusieurs décisions de la CRE concernant le TURPE 6 puis l'entrée en vigueur du TURPE 7. En 2025 effet prix et effet volume (hausse de l'énergie acheminée de 3%)

Recettes de raccordements et prestations : hausse des recettes de raccordements et prestations, principalement due à un effet prix (indexation du catalogue de prestation). A noter également dans une moindre mesure la dynamique des raccordements soutirage BT et producteurs BT > 36Kva.

Production stockée et immobilisée : hausse de la PSI en lien avec l'augmentation coût matériel et main d'œuvre.

PATRIMOINE CONCEDE

Les charges d'exploitation à la maille de la concession

Localisées à plus de 30%

Charges d'exploitation détaillées *(en k€)* (Concession)

	Cf. Note	2024	2025	
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		58 102	59 043	
Accès réseau amont	8	20 063	23 122	15%
Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau	9	14 123	11 534	-18%
Redevances de concession	10	2 234	2 260	
Autres consommations externes	11	21 682	22 126	2,1%
Matériel		8 805	9 529	
Travaux		4 626	3 516	
Informatique et télécommunications		1 246	1 217	
Tertiaire et prestations		3 210	3 391	
Bâtiments		1 851	1 963	
Autres achats		1 944	2 510	
Impôts, taxes et versements assimilés		3 338	2 784	
Contribution au CAS FACÉ	12	1 574	921	-42%
Autres impôts et taxes	13	1 763	1 863	
Charges de personnel	14	21 472	22 384	
Dotations d'exploitation		25 955	26 484	
Dotation aux amortissements DP	15	18 562	19 360	
Dont amortissement des financements du concessionnaire		13 174	13 964	
Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers		5 388	5 396	
Dont autres amortissements		0	0	
Dotation aux provisions pour renouvellement	16	61	4	
Autres dotations d'exploitation	17	7 332	7 120	
Autres charges	18	4 492	4 011	
Charges centrales	19	9 798	9 655	
Total des charges		**123 157**	**124 361**	1%

Faits marquants 2025

Accès réseau amont : l'augmentation (+15%) s'explique par l'indexation du TURPE transport (effet prix)

Achats d'énergie pour couvrir les pertes : après avoir atteint des niveaux très haut sur les années 2022 et 2023, les prix de l'électricité ont diminué en 2024 et continue de diminuer en 2025. Les achats d'énergie sont donc en baisse, reflétant cette diminution du prix malgré une hausse des volumes échangés.

Autres consommations externes : principalement liée à l'augmentation de la dotation FPE pour Mayotte

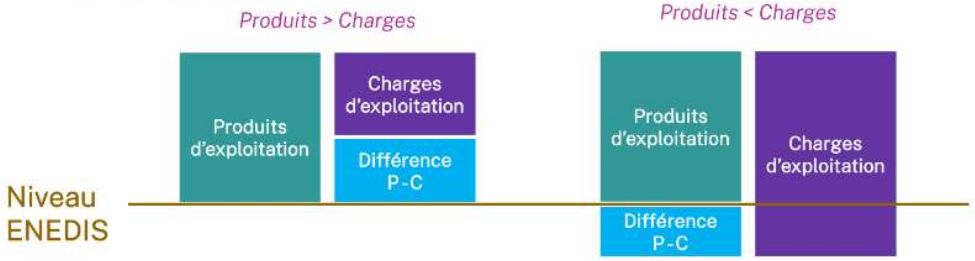
Impôts, taxes et versements assimilés : à compter du 1er août 2025, en raison du transfert des charges du FACé au budget de l'Etat décidé par la loi de finances 2025, il n'est plus comptabilisé de charge à cet effet dans la comptabilité d'Enedis.

PATRIMOINE CONCEDE
La contribution à l'équilibre

Contribution à l'équilibre (*en k€*) (Concession)

	2024	2025
Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (pour rappel)	-8 833	**1 588**
Charge supplémentaire	0	**0**
Produit supplémentaire	15 143	**14 584**
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre (niveau moyen)	**6 310**	**16 172**

2 cas sont possibles :



La contribution à l'équilibre illustre le lien essentiel et la solidarité entre les territoires afin de garantir un tarif unique d'acheminement.

Le TE07, proportionnellement à ses recettes régulées, se situe en deçà du niveau moyen de rentabilité d'Enedis, la contribution d'équilibre constitue le produit qui serait nécessaire pour ramener la concession à son niveau moyen de référence

PATRIMOINE CONCEDE

Les flux financiers

Montant de la part R1 *(en €)* (Concession)

	2024	2025	Variation *(en %)*
Part R1 versée	988 251	**994 520**	**0,6 %**
Dont part R1 versée au titre des années antérieures	0	**0**	**-**

Montant de la part R2 *(en €)* (Concession)

	2024	2025	Variation *(en %)*
Part R2 versée	1 245 997	**1 265 512**	**1,6 %**

Montants de la PCT *(en €)* :

	2024	2025
PCT versée	1 245 060	**766 424**

Montant de la participation *(en €)* (Concession)

	2024	2025	Variation *(en %)*
Article 8 « Travaux environnement »	449 999	**450 000**	**0,0 %**

PATRIMOINE CONCEDE

L'évolution du patrimoine

Valeur brute au 31/12/2025 :
1 018 858 M€

Augmentation de la valeur brute de la concession de 4% soit + 40,5 M€

La variation des actifs concédés au cours de l'année 2025

Variation de la valeur des ouvrages concédés au cours de l'année 2025 ***(en k€)*** (Mise en service)

	Valeur brute au 01/01/2025 pro forma	Apports Enedis nets	Apports externes nets (concédants & tiers)	Retraits en valeur brute	Transferts en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2025
Canalisations HTA	316 275	11 984	2 299	-2 178	2	328 382
Dont aérien	88 569	2 353	1	-1 345	0	89 578
Dont souterrain	227 706	9 631	2 298	-833	2	238 804
Canalisations BT	371 601	5 903	7 068	-880	-2	383 690
Dont aérien	148 067	598	748	-408	-18	148 988
Dont souterrain	223 533	5 305	6 319	-472	17	234 703
Postes HTA-BT	78 407	3 361	1 121	-628	0	82 261
Transformateurs HTA-BT	25 266	1 566	91	-235	-243	26 446
Comptage	22 443	994	0	-229	-3	23 205
Dont compteurs Linky™	18 000	769	0	-166	-3	18 600
Dont compteurs marché d'affaires	872	46	0	-11	0	907
Dont disjoncteurs	3 571	179	0	-51	0	3 698
Branchements	140 486	6 847	1 251	-518	0	148 067
Dont branchements aériens'	15 790	592	18	-70	0	16 330
Dont liaisons réseaux souterraines et aéro-souterraines	96 318	4 865	1 069	-354	0	101 898
Dont dérivations individuelles des liaisons réseau aéro-souterraines et souterraines	28 378	1 390	163	-94	0	29 838
Ouvrages collectifs de branchement	13 203	992	27	-14	0	14 208
Autres biens localisés	8 136	2 001	5	-91	-17	10 034
Comptage non localisé	500	0	0	0	0	500
Autres biens non localisés	2 024	16	0	-7	33	2 066
Total	**978 341**	**33 664**	**11 863**	**-4 779**	**-230**	**1 018 858**

Merci de votre attention

